

# Microprogramme de 1<sup>er</sup> cycle en programmation Internet

FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES

## Sommaire et particularités

**NUMÉRO** 1-175-6-7

**CYCLE** 1<sup>er</sup> cycle

**TITRE OFFICIEL** Microprogramme de premier cycle en programmation internet

**TYPE** Attestation

**CRÉDITS** 15 crédits

**DURÉE** 2 ans

 **Capacité d'accueil non limitée**

 **Temps plein**

 **Temps partiel**

 **Offert au campus de Montréal**

## Présentation

Ce programme court permet à l'étudiant d'acquérir des connaissances en programmation de sites internet autant côté client que côté serveur.

## Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC.

## Exigence de français à l'admission

Pour être admissible, tout candidat doit fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français langue et littérature, au collégial, du ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur du Québec.
- soit avoir obtenu au minimum 605/990 au TFI ou B2 en compréhension orale et en compréhension écrite au TEF, TCF, DELF ou DALF (voir la liste détaillée des tests et diplômes acceptés) au cours des 18 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.

## Remarques

Dans ce programme, l'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre). S'il s'inscrit à temps plein, il n'est pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.

## Dates limites de dépôt des demandes d'admission

Assurez-vous de respecter ces périodes d'admission par trimestre avant le dépôt d'une demande.

## Automne

- **Automne 2020:** Du 1<sup>er</sup> octobre 2019 au 1<sup>er</sup> août 2020
- **Automne 2021** (à compter du 15 août 2020)
  - Candidats avec uniquement des études collégiales au Québec : **1<sup>er</sup> mars 2021** ?
  - Candidats inscrits (ou ayant été inscrits) dans une université : **1<sup>er</sup> février 2021** ?
  - Candidats avec des études hors Québec : **1<sup>er</sup> février 2021** ?

## Hiver

- **Hiver 2021:** Du 15 août 2020 au 1<sup>er</sup> décembre 2020

## Structure du programme (1-175-6-7)

Version 00 (E19)

Le microprogramme de premier cycle comporte 15 crédits.

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

### SEGMENT 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

#### Bloc 70A Graphisme multimédia

Obligatoire - 9 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
IFT 1142	Programmation côté client	3.0J S
IFT 1144	Introduction à la programmation internet	3.0J S
IFT 1810	Introduction à la programmation	3.0J S

#### Bloc 70B

Option - Maximum 3 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
IFT 1170	Programmation Java et applications	3.0S
IFT 1175	Programmation en Visual Basic	3.0S
IFT 1179	Programmation en C#	3.0S

#### Bloc 70C

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
IFT 1147	Programmation serveur avec PHP	3.0S
IFT 1148	Programmation serveur avec ASP	3.0S
IFT 1152	Introduction aux technologies XML	3.0S

## Programmes d'études à explorer

D'autres candidats intéressés par ce programme ont aussi déposé une demande d'admission dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Droit	Certificat de 1 <sup>er</sup> cycle	30 crédits	1-325-5-0	Soir
Informatique appliquée	Certificat de 1 <sup>er</sup> cycle	30 crédits	1-175-5-0	Soir
Études cinématographiques	Mineure	30 crédits	1-171-4-0	Jour
Études du jeu vidéo	Mineure	30 crédits	1-171-4-1	Jour Soir

## Règlement des études de 1<sup>er</sup> cycle

Consulter les règlements des études de 1<sup>er</sup> cycle : <http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

## Règlement propre à ce programme d'études

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

### **Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

### **Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international\* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Les cours imposés sont suivis hors programme.

\* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

### **Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité maximale est de deux ans.

### **Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative calculée à la fin du microprogramme détermine la réussite du programme.

### **Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

### **Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

### **Art. 18 Octroi de grades et attestations**

La réussite du programme donne droit à une attestation.